

Postulat Michèle Gay Vallotton et consorts relatif à l'évolution des procédés et des coûts de l'élimination et de la valorisation des déchets

Développement

L'élimination et la valorisation des déchets constituent un domaine complexe, en constante évolution. De fait, on pourrait dire que la part d'élimination diminue de plus en plus, dans le sens où les divers procédés à disposition actuellement (tri, recyclage, incinération, méthanisation, etc.) peuvent conduire aussi bien à la valorisation matérielle des déchets (production de nouveaux matériaux et de nouveaux objets) qu'à leur valorisation énergétique (production de chaleur et d'électricité). Ces différents procédés et les résultats qu'ils permettent d'obtenir ont bien évidemment une influence sur le coût net de ce qu'on continue d'appeler de manière générique "l'élimination" des déchets.

A l'heure actuelle, il n'est pas encore toujours très profitable pour les communes, en termes financiers, de faire valoriser leurs déchets. Mais on peut parier que dans un avenir proche, au fur et à mesure de la prise de conscience de l'intérêt de ces différentes filières pour une gestion optimale et écologique des déchets, la valorisation matérielle et énergétique des déchets va prendre de l'ampleur et s'organiser, rendant ainsi l'élimination des déchets de moins en moins coûteuse.

Pour ce faire, une certaine coordination devra être assurée et des impulsions devront être données, aussi bien par les acteurs institutionnels (canton, communes) que par les acteurs industriels.

Le présent postulat demande au Conseil d'Etat de présenter au Grand Conseil un rapport contenant notamment:

- Un état des lieux des différentes filières de valorisation des déchets, aussi bien énergétiques que matérielles.
- L'identification des filières qui lui semblent présenter un potentiel particulièrement important pour l'avenir.
- Sa stratégie pour inciter à développer les filières de valorisation.
- Une analyse de l'opportunité et des moyens d'aider les communes à suivre au plus près l'évolution des filières de valorisation et à les utiliser au mieux, tant sur le plan financier qu'environnemental.

Souhaite développer et demande le renvoi en commission.

Cheseaux, le 26 janvier 2010.

(Signé) *Michèle Gay Vallotton et 37 cosignataires*